



L'année 2012 de la SSA

RAPPORT ANNUEL



Avant-propos

Un nouveau logo.
Un nouveau site web.
Une nouvelle gouvernance.
Une nouvelle direction.
Une nouvelle présidence.
Un encaissement de droits d'auteur record.
Un taux de frais parmi les plus bas de son histoire.
Bientôt 2500 auteurs scène et audiovisuel.

L'année 2012 est une année charnière dans l'histoire de la SSA.

Une année où un virage a été pris.

Un virage qui se profilait depuis quelques temps déjà.

Ce virage, le Conseil d'administration, la Direction et les employés, soudés, l'ont pris en retenant leur souffle.

Il fallait passer et nous sommes passés.

Ensemble.

La route devant nous est parsemée d'autres défis.

La perception de droits d'auteur pour les utilisations Internet comme la régulation de l'incivilité qui y règne, sans pour autant attaquer la sphère privée, est une longue courbe, une route sinueuse en bord de mer.

Un grand merci à Claude Champion, mon prédécesseur jusqu'au 31 août 2012, qui a fait en sorte que la prise de relais soit possible dans les meilleures conditions. Je sais que c'est avec bienveillance qu'il nous regarde serrer les rangs.

Denis RABAGLIA,

Président du Conseil d'administration

dès le 1^{er} septembre 2012.

L'année 2012 en bref

En hausse de 2.18%, les encaissements ont atteint le chiffre record de Fr. 19'896'394.-. Parallèlement, la diminution des charges de 8,59% a permis d'abaisser le taux général de frais de 2.07 points (soit à 15.6% des perceptions).

La gestion collective obligatoire suisse a connu une évolution contrastée en 2012: enlissements procéduraux menant à des blocages, notamment dans le domaine des rémunérations pour copie privée à prélever sur les téléphones multimédia, d'une part, réjouissantes solutions trouvées avec les utilisateurs pour cette même rémunération sur les tablettes et la location de capacité de mémoire, d'autre part. Partout en Europe, on constate des difficultés de faire valoir ce droit sur de nouveaux supports pourtant très rentables pour leurs fabricants. Ces derniers attaquent cette forme de rémunération des créateurs par différentes stratégies.

Le droit d'auteur a occupé une place inédite dans la politique fédérale. Hormis de nombreuses interventions parlementaires, le fait marquant est la constitution d'un groupe de travail mandaté par la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga pour mener des réflexions et des discussions approfondies. Le président de la SSA y fait valoir les intérêts des auteurs de l'audiovisuel.

Sur le plan européen, la publication d'une proposition de directive concernant la gestion collective des droits a marqué l'année. De concert, les sociétés gérant les droits des auteurs audiovisuels ont fait part de leur position à l'égard de ce texte qui leur semble avoir été rédigé sans tenir compte de la diversité de leurs propres organisations dans les différents Etats, soulevant par ailleurs de sérieuses questions concernant la diversité culturelle, ainsi que les principes de subsidiarité et de proportionnalité. De manière générale, on peut constater une intensification de la coopération avec les autres sociétés de gestion tant suisses qu'étrangères.

La nouvelle organisation administrative de la SSA s'est mise en place tout au long de 2012, sans que l'on puisse considérer que ce processus soit terminé. Le travail lié à la nouvelle identité visuelle et les nécessaires améliorations des outils et procédures continuent de générer un volume de travail non négligeable.

SOMMAIRE

1 Perception des droits	page 4	Licence globale ?	page 9	Gouvernance	page 17
2 Utilisation des droits	6	5 Relations extérieures	10	8 Rapport de l'organe de révision	21
3 Répartition des droits	6	6 Les fonds	12	9 Bilan & Comptes	23
4 Membres	8	7 Organisation	16	Crédits / impressum	26

1 Perception des droits

Rubrique générale	Détail	2011 <i>en francs</i>	2012 <i>en francs</i>	% de l'encaisse- ment total	Ecart en%
Droits de représentation scène	théâtre professionnel	3'338'774.01	3'792'323.69		
	théâtre amateur	308'435.80	281'156.50		
		3'647'209.81	4'073'480.19	20.47%	11.69%
Droits d'émission	SRG SSR	6'833'932.59	6'824'169.70		
	radio et TV locales	27'542.05	37'339.85		
	divers (sociétés sœurs)	28'256.85	32'111.15		
		6'889'731.49	6'893'620.70	34.65%	0.06%
Gestion collective obligatoire autorisation répertoire dramatique	retransmission (TC 1)	2'464'529.85	2'687'893.30		
	retransmission (TC 2)	65'754.44	70'100.26		
	réception publique (TC 3)	551'764.43	533'503.84		
	copie privée (TC 4)	249'502.65	198'748.45		
	location (TC 5)	6'194.85	5'520.50		
	location (TC 6)	12'101.87	11'935.36		
	utilisation scolaire (TC 7)	45'171.64	46'249.28		
	utilisation entreprise (TC 9)	114'782.01	124'070.99		
	copie privée (TC12)	125'182.34	169'960.82		
		3'634'984.08	3'847'982.80	19.34%	5.86%
audiovisuel non francophone	TC 1 à 12	104'990.08	127'113.47		
œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12	106'177.23	145'715.56		
		211'167.31	272'829.03	1.37%	29.20%
audiovisuel francophone	TC 1 à 3	2'749'950.29	2'611'092.98		
	TC 4 à 6 et 12	894'638.20	899'720.84		
	TC 7 et 9	194'956.—	171'124.60		
		3'839'544.49	3'681'938.42	18.51%	-4.10%
		7'685'695.88	7'802'750.25		1.52%
Droits de reproduction		17'356.05	27'445.35		
Droits nouveaux médias		19'715.80	37'770.80		
Contrats individuels et divers		96'804.29	64'911.13		
		133'876.14	130'127.28	0.65%	-2.80%
Droits provenant de l'étranger		1'115'308.06	996'416.56	5.01%	-10.66%
TOTAUX		19'471'821.38	19'896'394.98	100%	2.18%

Commentaires

La perception des droits en 2012 a atteint la somme de Fr. 19'896'394.98, progressant donc de 2.18% par rapport à 2011. C'est l'encaissement le plus élevé réalisé jusqu'ici par la SSA. Ce sont surtout les droits de représentation et les droits de gestion collective obligatoire concernant le répertoire dramatique qui ont déterminé ce résultat. L'évolution des encaissements par catégorie de droits donne une image plus contrastée.

1.1 DROITS DE REPRÉSENTATION

Nous notons une forte augmentation de 11.69% par rapport à 2011. En raison de quelques tournées importantes, la perception dans ce domaine a dépassé pour la première fois les 4 millions de francs.

81.09% des perceptions proviennent de représentations en Suisse romande, alors que la Suisse allemande et le Tessin représentent respectivement 13.85% et 3.6% (le solde provenant d'autres territoires à perception directe).

Par genre, le théâtre de texte (accompagné de musique ou non) constitue la plus importante contribution à nos perceptions (43.26%), suivi par les spectacles d'humour (18.68%), les mimes et les chorégraphies.

1.2 DROITS D'ÉMISSION

SRG SSR

La stagnation de ces recettes (+0.06%) est la conséquence de l'augmentation d'un forfait en télévision et des perceptions pour les dernières diffusions sur HD Suisse qui ont compensé une nouvelle baisse des perceptions pour la radio (-32.29%). La SRG SSR reste l'usagère la plus importante des œuvres qui constituent le répertoire de la SSA.

Autres diffuseurs

Radios et télévisions privées, locales et régionales

Le délai entre diffusion et perception fluctue fortement dans le domaine des télévisions privées, ce qui explique en grande partie la forte variation des encaissements dans ce domaine. Nous notons néanmoins une évolution favorable des perceptions pour les télévisions par rapport à l'exercice précédent.

Pour la télévision, les accords sont basés sur le modèle négocié avec l'association faitière TELESUISSE. La SSA représente également ProLitteris et SUISSIMAGE dans ce domaine de gestion, en vertu d'une convention de collaboration particulière.

Les radios sont gérées sur la base de la convention de collaboration avec ProLitteris conclue en 2000. La perception n'est effectuée qu'auprès des diffuseurs suisses romands. Le cas échéant, des compléments de contrat pour régler la transmission simultanée de leurs programmes sur leurs sites Internet sont également conclus.

1.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

Ces droits proviennent des tarifs communs des sociétés de gestion suisses, selon des conditions approuvées par

la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins. L'encaissement global de ces droits a augmenté de 1.52%.

Autorisation de gestion pour le répertoire dramatique

Ces droits ont connu une forte progression en 2012 (+5.68%). Elle provient principalement de la croissance des tarifs communs 1 et 2 (retransmission), 9 (utilisation dans les entreprises) et 12 (set-top-boxes avec mémoire et services d'enregistrements virtuels privés).

A nouveau, les recettes provenant des tarifs communs 4 (copie privée) ont subi une forte baisse (-20.34%). Alors que le tarif sur les téléphones multimédia n'est toujours pas entré en vigueur, les redevances sur les supports traditionnels reculent.

Œuvres audiovisuelles francophones

Ces droits nous sont dévolus en exécution de la convention qui nous lie à SUISSIMAGE depuis 1998. Ils représentent une proportion stable de nos encaissements.

Les variations par rapport aux perceptions 2011 s'expliquent, d'une part par les mêmes évolutions des tarifs communs que celles exposées ci-dessus pour le répertoire dramatique et d'autre part par des versements compensatoires variables en fonction de l'utilisation effective des œuvres audiovisuelles en langue originale française. Cette dernière utilisation a enregistré un recul par rapport à l'exercice précédent.

1.4 DROITS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Pour l'exploitation des œuvres créées par ses membres, la SSA a reçu des redevances provenant de 18 sociétés établies dans 17 pays différents: Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Croatie, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Rép. tchèque, Russie. Par rapport à l'exercice précédent, la perception globale a encore diminué de 10.66%. Chaque année, cette fluctuation est en fonction des tournées étrangères des spectacles créés par des membres de la SSA mais en 2012, c'est également dans la faiblesse de l'euro qu'il faut identifier la raison de ce nouveau recul.

1.5 NOUVELLES FORMES D'EXPLOITATION

Nous avons pu signer un accord avec un nouvel opérateur dans le domaine de la vidéo à la demande. Toutefois, les recettes de ce domaine restent encore modestes.

La télévision de rattrapage («catch-up TV») est intégrée au contrat général de diffusion avec les télévisions de la SSR.

2 Utilisation des droits

(En francs)	2011	%	2012	%
Droits nets à répartir	14'627'862	75.12%	15'250'533	76.65%
Commissions	3'440'937	17.67%	3'104'661	15.60%
Attributions fonds de solidarité	–	0.00%	–	0.00%
Attribution fonds culturel	827'783	4.25%	787'480	3.96%
Attribution fonds de prévoyance	575'239	2.95%	753'721	3.79%
Encaissements totaux	19'471'821	100.00%	19'896'395	100.00%

2.1 COMMISSIONS SUR LA PERCEPTION DES DROITS

(En francs)	2011	%	2012	%
	Commissions	Comm./Enc.	Commissions	Comm./Enc.
Droits audiovisuels et gestion collective obligatoire	2'766'202	18.80%	2'342'593	15.80%
Droits de représentation	674'735	18.50%	753'596	18.50%
Droits en provenance de l'étranger	–	0.00%	–	0.00%

Le rapport du total des commissions prélevées à celui des droits encaissés, définit un taux de frais pour cette année de 15.6% (17.67% en 2011).

Cette diminution de 2.07 points est la conséquence conjuguée d'une diminution des charges et d'une augmentation des perceptions, en dépit de l'érosion continue des revenus financiers. (cf. page 24).

3 Répartition des droits

Droits (en francs)	2011	2012	%
Droits de représentation scène	2'917'764.41	3'258'780.54	21.60
Droits d'émission			
SRG SSR	5'769'002.79	5'264'338.03	34.90
Radios et TV locales	20'818.25	2'420.15	0.02
Divers (sociétés sœurs)	23'559.65	31'721.55	0.21
Gestion collective obligatoire			
Autorisation répertoire dramatique	2'507'092.88	2'560'621.83	16.98
Audiovisuel non francophone + œuvres préexistantes littéraires	280'378.39	225'129.04	1.49
Audiovisuel francophone	2'634'904.61	2'644'452.39	17.53
Droits de reproduction	17'321.70	21'424.75	0.14
Droits nouveaux médias	15'771.20	20'439.50	0.14
Gestion de contrats individuels et divers	93'285.65	61'654.70	0.41
Droits provenant de l'étranger	1'116'211.77	992'512.16	6.58
TOTAL	15'396'111.30	15'083'494.64	100.00

La SSA n'a pas modifié ses règles générales de répartition. Les principaux délais de répartition sont les suivants, à condition que les déclarations d'œuvres aient été reçues à temps :

- Droits d'émission SSR : 2 à 3 mois après la diffusion, sur la base du tarif provisoire
- Droits de représentation et droits en provenance de l'étranger : à la fin du mois à condition que l'encaissement soit intervenu avant le 20 du même mois
- Droits de gestion collective obligatoire : dans la deuxième moitié de l'année suivante

Commentaires

La répartition globale des droits a diminué de 2.03% (-Fr. 312'616.-), ce qui est principalement dû aux droits d'émission et aux droits provenant de l'étranger.

La SSA a versé des redevances à 1'065 auteurs membres ou leurs ayants droit. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires a augmenté (+ 7.8%). Le montant total versé s'est élevé à Fr. 4'160'541.- (+3%).

Elle a versé des droits à 22 sociétés étrangères établies dans 16 pays (Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Portugal, République tchèque, Russie).

3.1 DROITS DE REPRÉSENTATION

Conséquence de l'augmentation des perceptions, les droits répartis ont augmenté de 11.69%. La proportion des droits versés aux membres de la SSA est de 43.84%.

3.2 DROITS D'ÉMISSION

Pour les diffusions de la SSR, un premier versement basé sur le tarif provisoire est effectué dans les 2-3 mois après le passage à l'antenne. Lorsque l'analyse de l'année complète est suffisamment avancée, la SSA détermine le tarif définitif et verse un éventuel complément.

Versé au printemps 2012 pour les diffusions 2010, ce complément était de 23.5% du tarif provisoire pour la télévision et 14.3% pour la radio. Pour cette même période, la proportion de droits versés aux membres de la SSA est de 12.48% pour la télévision et de 28.18% pour la radio.

Le tarif provisoire concernant les premières et deuxième chaînes de télévision a été augmenté à partir de 2010, incluant la rémunération au titre de la télévision de rattrapage. Ce même tarif provisoire a ensuite été appliqué pour les diffusions 2011 et 2012.

La diminution des droits d'émission répartis (-8.75%) découle principalement de la diminution logique du complément versé en 2012 par rapport à des tarifs provisoires qui avaient été revus à la hausse. Quelques droits restés en suspens pour des diffusions antérieures ont également été réglés.

Les répartitions pour les diffuseurs locaux, régionaux et privés interviennent dans l'année qui suit les diffusions, sous la forme d'un seul versement.

3.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

Oeuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques

Dans ce domaine, la SSA est au bénéfice d'une autorisation de gestion de droits accordée par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle. La répartition ordinaire relative aux exploitations 2011 a été effectuée en fin d'exercice 2012, pour un total de Fr. 2'317'573.- (ce montant englobe le solde des droits 2005 non répartis, ainsi qu'une partie des droits issus du Tarif Commun 12 perçus pour 2010). Les tarifs

minutaires ont évolué de manière différente pour la radio et la télévision (chaînes suisses) : en radio, l'augmentation des volumes minutaires a amené à une baisse du tarif de 18.98%, alors qu'en télévision, la diminution des volumes minutaires a permis de l'augmenter de 36.21%.

La SSA a aussi procédé à la répartition de droits restés en suspens concernant des exploitations 2009, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2005.

Œuvres audiovisuelles

En vertu de la convention de collaboration avec SUISS-IMAGE, la SSA est responsable de la répartition des droits soumis à la gestion collective obligatoire en ce qui concerne les auteurs d'œuvres audiovisuelles francophones. Lors de la répartition ordinaire concernant les exploitations 2011, effectuée en décembre 2012, Fr. 2'483'197.- ont été versés aux ayants droit suisses et étrangers (ce montant englobe une partie des droits issus du Tarif Commun 12 perçus pour 2010). 31 programmes de télévision ont été pris en considération pour cette répartition. La coordination des travaux entre la SSA et SUISSIMAGE s'est invariablement déroulée de manière très efficace.

En outre, la SSA a procédé à un décompte complémentaire de droits pour les exploitations 2009, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2005.

En parallèle, les mêmes exploitations ont fait l'objet de versements de droits aux auteurs d'œuvres non francophones affiliés à la SSA, la SACD et la SCAM.

3.4 DROITS EN PROVENANCE DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

527 membres de la SSA (43 de plus qu'en 2011) ont bénéficié de recettes résultant de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger. Les droits de représentation et les droits d'émission, provenant (dans l'ordre d'importance) de France, d'Italie et de Belgique représentent leurs sources de revenus les plus importantes. Au total, les droits répartis provenaient de 22 pays différents, soit 3 de plus qu'en 2011 : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Croatie, Danemark, Irlande, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Russie, Suède.

4 Membres

4.1 ÉVOLUTION

Au 31 décembre 2012, l'effectif des membres de la société est de 2'467 auteurs et ayants droit. La SSA a enregistré 130 nouvelles adhésions et 4 révocations de mandats de gestion (démissions comprises).

La SSA déplore les décès de Mmes Martine Buehrer, Bernadette Schroeder Elbracht, Yvette Z'Graggen, et de MM. Emmanuel Buenzod, Michel Corod, Philippe Alain Dahinden, Eric Gaudibert, Louis Gavillet, Philippe Malignon, Gilles Laubert, Denis Roch, Oswald Russell, André Steiger, Richard Vachoux.

4.2 DÉCLARATIONS D'ŒUVRES

Les membres ont déclaré 1'222 œuvres au répertoire de la SSA, soit 3.74% de plus que l'an précédent. C'est le chiffre le plus important que la SSA ait enregistré.

4.3 SERVICES AUX MEMBRES

En plus de la gestion des droits, la SSA propose de nombreuses prestations à ses membres dont :

- conseil juridique gratuit
- élaboration de contrats modèles
- fonds de secours et de solidarité
- publication trimestrielle « Papier »
- « Courriel Papier » annonçant concours, bourses etc.
- carte de membres donnant droit à des réductions dans certains lieux culturels
- usage gratuit de la salle multifonction « Michel Soutter », ainsi que de la salle de conférence
- contribution à l'attribution d'un ISAN (International Standard Audiovisuel Number) à leurs œuvres audiovisuelles
- service de dépôt de manuscrits (gratuit pour les membres)



LA LICENCE GLOBALE, UNE FAUSSE BONNE IDÉE

Devant les défis de l'utilisation des œuvres artistiques sur Internet, l'idée d'instaurer une licence globale fait régulièrement surface. Mais en quoi consisterait une telle licence? Quelles en seraient les conséquences? La Société Suisse des Auteurs (SSA) y voit plus d'inconvénients que d'avantages.

Une licence globale (ou *flatrate*) permettrait la circulation des œuvres dans l'espace numérique contre le paiement d'un montant forfaitaire qui serait – par exemple – ajouté au prix d'un accès à Internet. D'une simplicité séduisante, ce modèle résoudrait donc une équation difficile: préserver la sphère privée du consommateur et garantir la liberté d'expression tout en rémunérant les créateurs. Perçues notamment par les sociétés de gestion de droits d'auteur, ces recettes seraient ensuite réparties aux auteurs, interprètes et producteurs. Ceux-ci profiteraient donc enfin de l'échange numérique intense de leurs œuvres qui ne leur rapporte aujourd'hui rien, ou presque.

Sans vouloir exclure la licence globale de toute discussion sectorielle, de nombreux acteurs culturels, dont la SSA, ont identifié les inconvénients majeurs de ce modèle:

1. POURQUOI PRIVERAIT-ON LES AUTEURS DE LEUR LIBERTÉ ÉCONOMIQUE?

La licence globale enlèverait aux auteurs leur droit exclusif d'autoriser l'utilisation de leurs œuvres et d'en fixer les conditions. Ils se verraient expropriés d'un droit fondamental pour l'exercice de leur profession. De plus, les perspectives d'amortissement des investissements seraient affaiblies et la conséquence logique serait la diminution de la production d'œuvres artistiques en Suisse. Qui irait voir en salle un film immédiatement disponible légalement sur Internet? Et pourquoi priverait-on seulement les auteurs, interprètes et autres ayants droit de leur liberté économique? Pourquoi la valeur de leurs œuvres artistiques serait-elle déterminée par des mécanismes totalement différents des autres biens, dans un pays fondé sur l'économie de marché?

2. ADAPTATION DU DROIT SUISSE

Une licence globale nécessiterait des adaptations du droit suisse qui enfreindraient divers traités internationaux. La Suisse s'exposerait à des sanctions et à l'exclusion, ce qui ne manquerait pas de porter préjudice à de nombreux autres secteurs.

Selon le droit suisse en vigueur, le téléchargement (*download*) à des fins privées est autorisé. La licence globale n'est donc pas nécessaire pour empêcher la criminalisation du consommateur individuel. En revanche, c'est la mise à disposition des œuvres (*upload*) qui n'est pas licite – sinon, la Suisse deviendrait un territoire de choix pour offrir des contenus piratés.

3. LE CASSE-TÊTE DE LA RÉPARTITION

Les sociétés d'auteurs doivent «répartir le produit de leur gestion proportionnellement au rendement de chaque œuvre et de chaque prestation». Mais comment pourrait-on obtenir les données d'utilisation nécessaires à la

répartition des sommes sans violer la sphère privée des utilisateurs? Si la répartition était basée uniquement sur le comportement des personnes qui en autorisent l'observation, elle serait fortement sujette à des manipulations. Sans parler des logiciels qui pourraient fausser les données en simulant automatiquement des accès.

4. COUP DE GRÂCE AUX MODÈLES LICITES ÉMERGENTS

Une licence globale porterait le coup de grâce aux plateformes numériques licites en les privant de leur potentiel économique. L'industrie de la création ne tenterait plus de lancer d'autres offres payantes et notre économie perdrait de nombreuses opportunités de croissance et de développement.

5. FORFAIT INJUSTE

Le forfait serait dû par tous ceux qui accèdent à Internet et profiterait à ceux qui consomment des œuvres artistiques en masse, au détriment de ceux qui n'utilisent guère Internet à cette fin. Pour de nombreuses personnes à faible revenu, ce modèle poserait problème. La licence globale rendrait finalement l'accès au savoir et à l'information plus difficile pour les personnes défavorisées.

6. MODÈLE INAPPLIQUÉ À CE JOUR

Force est de constater qu'à ce jour aucun pays n'a introduit ce modèle dans sa législation. Les interprétations sur ce qui serait réellement permis par une telle licence globale divergent tout autant que le prix à payer en échange: les théories vont d'une douzaine d'euros par mois pour la seule musique, à une cinquantaine pour toutes les catégories d'œuvres. L'opposition publique à la licence globale croîtrait certainement dans les mêmes proportions que l'augmentation de son prix.

Jürg RUCHTI, directeur

5 Relations extérieures

5.1 SOCIÉTÉS SŒURS SUISSES

Le Comité de coordination des cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur et droits voisins s'est réuni régulièrement. Les travaux de ce comité portent sur tous les sujets qui sont d'un intérêt commun : tarifs communs concernant les utilisations soumises à la gestion collective obligatoire, relations publiques, évolutions législatives et affaires internationales.

Fruits de cette collaboration :

- Le site www.swisscopyright.ch est régulièrement actualisé.
- Le programme de sensibilisation des adolescents « Respect Copyright » a permis en 2012 à 2'800 élèves fréquentant 18 établissements scolaires différents de bénéficier d'une représentation réunissant un animateur et un artiste.

De plus, les cinq sociétés ont initié un projet collaboration avec l'association « La Lanterne Magique ». Au cours de ces 6 ans à venir, lors d'une représentation de chacun des 74 clubs de cette association, les notions de propriété intellectuelle et d'auteur seront présentées de manière simple et adaptée au jeune public.

Par ailleurs, les cinq sociétés ont initié un processus de réflexion stratégique impliquant des ateliers internes dont le premier a été réalisé en décembre 2012 à Lausanne. Les autres étapes importantes de ce projet auront lieu en 2013, notamment sous la forme d'un colloque comportant un « conseil de sagesse ».

L'étroite collaboration entre la SSA et SUISSIMAGE s'est poursuivie dans le cadre de réunions régulières des directions, ainsi que des rencontres entre collaborateurs impliqués dans la gestion des droits. Les deux sociétés organisent en commun leur présence lors des festivals de Soleure et de Locarno. La collaboration s'étend également aux fonds culturels. Sur le plan international, la pratique de signature des contrats tripartites entre la SSA, SUISSIMAGE et les sociétés représentant le répertoire audiovisuel s'est poursuivie.

5.2 AUTRES ORGANISATIONS SUISSES

La SSA est membre ou soutient de nombreuses organisations suisses, parmi lesquelles il convient de mentionner la publication juridique SIC!, Le Forum suisse pour le droit de la communication, Cinébulletin, Culture EnJeu, Cinésuisse (association faîtière de la branche suisse du cinéma et de l'audiovisuel), Fonction cinéma, MEMORIAV

(association chargée de préserver le patrimoine audiovisuel), SAFE (Association suisse pour la lutte contre le piratage), Suisse Théâtre ITI (Centre suisse de l'institut international de théâtre), ALAI Suisse (Association littéraire et artistique internationale), la Coalition suisse pour la diversité culturelle. L'association *ch dramaturgie* (base de données et documentation de pièces de théâtres suisses) a été dissoute à la fin de l'année.

SUISSECULTURE a poursuivi son engagement en faveur des créateurs, notamment à l'égard des autorités et du monde politique. Les cinq sociétés de gestion lui ont confié le mandat de mener une campagne politique de sensibilisation au droit d'auteur au cours de 18 mois à compter de l'automne 2012.

Membre fondateur aux côtés de SUISSIMAGE et de Swissperform, la SSA a continué de suivre les travaux de l'association « ISAN Berne », créée en 2004 ayant pour but une claire identification des œuvres audiovisuelles au moyen d'un numéro standardisé au plan international appelé « International Standard Audiovisual Number ».

5.3 AFFAIRES PUBLIQUES

Au niveau national, l'année a été marquée par un nombre inédit d'interventions parlementaires dont plusieurs s'interrogent sur l'équilibre à trouver entre juste rémunération des créateurs, d'une part, protection de la vie privée et des libertés individuelles des internautes, d'autres part.

En juillet, la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a institué un groupe de travail concernant le droit d'auteur (AGUR12). Face à la rapidité de l'évolution technologique, il lui a paru nécessaire de mener une vaste réflexion sur la législation en vigueur. Ce groupe de travail est constitué de 6 représentants de la création, dont le président de la SSA Denis Rabaglia, et respectivement 3 représentants des producteurs, des utilisateurs de droits d'auteur et des consommateurs. Jusqu'en automne 2013, il tiendra plusieurs réunions, consacrées à différents sujets.

L'« Alliance suisse contre la piraterie sur Internet », fondée fin 2011 et réunissant une quinzaine d'organisations des milieux de la création et de la production, a poursuivi ses efforts également en 2012.

Au cours de l'automne, le Conseil des Etats a décidé de ne pas donner suite à l'initiative parlementaire de Susanne Leutenegger Oberholzer, intitulée « Salaires excessifs versés dans les sociétés de gestion », mettant ainsi un terme à ce dossier.

5.4 RELATIONS INTERNATIONALES

CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs)

La CISAC regroupe plus de 200 sociétés de droits d'auteur du monde entier et représente les divers répertoires : musique, dramatique, audiovisuel, littéraire ainsi que les arts graphiques et plastiques. La plus grande partie des sociétés s'occupent de musique, mais l'importance de l'audiovisuel a augmenté au cours des dernières années.

La SSA a participé à de nombreuses réunions et conférences :

- L'assemblée générale de la CISAC.
- Le Conseil international des auteurs dramatiques, littéraires et audiovisuels (CIADLV).
- Les réunions du CIS (Common Information System) dont font partie le fichier IDA (œuvres audiovisuelles et ayants droit) et le système IPI (Interested Parties Information).
- La Commission technique pour les œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles (CT DLV). Lors de sa réunion annuelle, elle a notamment concrétisé les premières résolutions obligatoires concernant les sociétés gérant le répertoire dramatique, résolutions destinées à rendre la collaboration internationale plus transparente et plus efficiente. Jürg Ruchti préside cette commission.
- Le Comité européen de la CISAC
- Divers groupes de travail et comités de gestion d'outils concernant la SSA sur le plan opérationnel.

SAA (Société des Auteurs Audiovisuels)

L'année a été chargée pour la SAA qui regroupe 25 sociétés de gestion collective (dont la SSA) représentant plus de 100'000 scénaristes et réalisateurs européens. Elle a pour but de faire valoir les intérêts de ces auteurs auprès des instances de l'Union européenne.

La SAA a pris position par rapport à la proposition de directive sur la gestion collective des droits adoptée par la Commission européenne en juillet 2012. Elle déplore que cette proposition ait été rédigée en dehors de toute consultation avec les sociétés d'auteurs audiovisuels, ignorant ainsi la grande diversité des sociétés de gestion en Europe. Elle soulève également de sérieuses questions quant au respect des principes de diversité culturelle, de proportionnalité et de subsidiarité. Tout en étant favorable aux objectifs de gouvernance, de responsabilité et de transparence de la proposition, la SAA propose d'élargir le champ d'application du texte

aux obligations à la charge des utilisateurs et de couvrir toutes les entités engagées dans des activités de gestion collective de droits dans l'UE.

La SAA est également intervenue dans le domaine des rémunérations pour copie privée, remises en cause par une stratégie concertée des fabricants et importateurs de matériels d'enregistrement. L'association a contribué aux travaux de médiation sur l'avenir de ces rémunérations en Europe, confiés à Antonio Vitorino par Michel Barnier, Commissaire européen en charge du marché intérieur.

Enfin, un autre dossier suivi par la SAA a connu un développement réjouissant : la commission du Parlement européen en charge des questions culturelles a adopté le rapport de Jean-Marie Cavada relatif à la distribution en ligne d'œuvres audiovisuelles dans l'Union européenne, reconnaissant non seulement la nécessité d'assurer le respect du droit d'auteur en ligne, mais également celle de garantir aux auteurs une rémunération juste et proportionnelle sur tous les modes d'exploitation de leurs œuvres. Le rapport formule également la proposition d'un droit incessible à rémunération au profit des auteurs de l'audiovisuel, y compris quand ces derniers ont cédé leurs droits à leur producteur, appuyant ainsi favorablement la revendication principale de la SAA.

FRAME (Facilitate Authors' Rights Access for Audiovisual Media in Europe)

La SSA a continué de participer aux travaux visant l'élaboration de licences pan-européennes pour l'utilisation d'œuvres audiovisuelles en ligne, dans le cadre du projet dénommé « FRAME ». Les sociétés qui sont à l'origine de cette initiative espèrent faciliter l'accès aux répertoires nationaux qu'elles représentent et ainsi contribuer à une offre digitale diversifiée.

6 Les fonds

6.1 FONDS DE SOLIDARITÉ

A partir du 1^{er} septembre 2012, c'est le Bureau, organe du Conseil d'administration composée du président, du vice-président et du conseiller juridique, qui a pour charge d'examiner les demandes de soutiens financiers ponctuelles à des membres momentanément dans le besoin. Ainsi, en 2012, trois prêts remboursables de Fr. 5'000.–, ainsi qu'un subside à titre gratuit ont été accordés.

6.2 FONDATION DE PRÉVOYANCE « FONDS DE SECOURS DE LA SSA »

L'assemblée générale de la SSA a augmenté à 4.9% le taux attribué au Fonds de secours sur la retenue générale de 10% pour les fonds sociaux et culturel. En fonction des droits encaissés, une somme nette de Fr. 703'721.41 (soit Fr. 753'721.41 moins la participation aux frais de la SSA de Fr. 50'000.–) a été attribuée à la fondation. Le taux de 15% a été reconduit pour calculer les primes uniques au titre des prestations de vieillesse. Cette année, 277 auteurs répondaient aux conditions du règlement pour bénéficier d'une prime unique, c'est-à-dire avoir plus de 25 ans, 5 ans de sociétariat et avoir perçu au moins Fr. 1'000.– de droits d'auteur en 2011. Dans le cadre des clauses de transition, 25 rentes ont été payées. Au 31 décembre, la fondation gérait 538 comptes nominatifs.

Le Conseil de fondation s'est réuni une fois, au mois de mai. Il a approuvé les comptes, fixé le taux pour calculer les primes uniques, décidé d'utiliser les excédents d'assurances au bénéfice de la prévoyance des assurés et a établi un règlement de placement conformément aux exigences légales.

A la suite du départ du président de la SSA et du directeur, laissant deux sièges vacants au Conseil de fondation du Fonds de secours, le Conseil d'administration de la SSA a nommé, MM. Denis Rabaglia et Patrick Willy, comme membres du Conseil de fondation.

6.3 FONDS CULTUREL

248 auteurs ont participé à ses concours et actions. Le montant total des dépenses, y compris celles des frais d'organisation, de jurys et de fonctionnement, est de Fr. 912'627.90. Les Commissions audiovisuelle et scène ont repris le relais de la Commission culturelle au 1^{er} septembre 2012 pour la définition des actions culturelles dans leur répertoire respectif.

SOUTIEN AUX CRÉATEURS DE L'AUDIOVISUEL

Participation au Fonds de production télévisuelle S.à.r.l. (créé par SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et SSA): Fr. 100'000.–.

Participation au Fondo FilmPlus della Svizzera italiana: Fr. 10'000.–.

Bourses SSA pour l'écriture de scénarios de longs métrages de fiction (cinéma)

Quatre bourses de Fr. 30'000.– chacune pour les projets :

- *Le Déluge* de Julien Bouissoux (Berne) / Thera Productions
- *Au nom de l'humanité* de Dominique de Rivaz (Berne) et Cédric Juniet / Louise Production
- *In Absentia* de Katalin Gödrös (Berlin) / Gute Filme GmbH
- *Der beste Mensch* de Tobias Nölle (Zurich) / Hugofilm Productions

Bourses SSA pour le développement de films documentaires (longs métrages cinéma et télévision)

Quatre bourses de Fr. 20'000.– chacune pour les projets :

- *Nation Farc* de Juan José Lozano (Genève) / Intermezzo Films
- *Grandvaux / Pedralva, Jumelages* de Maya Kosa (Genève) et Sergio Da Costa (Grandvaux) / Close Up Films
- *6999 Portes* de Yamina Zoutat (Yverdon-les-Bains) / Elefant Films Production
- *Nachsaison* de Jacqueline Zünd (Zurich) / Docmine Productions

La proclamation des lauréats des bourses a eu lieu en avant-programme d'un film de la section « Appellations Suisse » au FEVI, au cours du Festival de Locarno.

Atelier Grand Nord, Québec, réunissant des scénaristes de longs métrages de fiction de la francophonie et des scénaristes consultants: Fr. 10'804.–.

Prise en charge des frais des participants suisses avec FOCAL. Participants: Anne Gonthier et son scénario *Un déjeuner de soleil* et Patrick Claudet avec *Genève-Zurich*. Consultant: Antoine Jaccoud.

L'atelier initié par la SODEC (Société de développement des entreprises culturelles du Québec) est soutenu au Québec par des sponsors, en Belgique par la Communauté française, en France par le CNC et la SACD (ainsi que les sections québécoise et belge) et au Luxembourg par le Film Fund Luxembourg.

PRIX SSA / SUISSIMAGE DANS LES FESTIVALS DE CINÉMA

Tous les prix sont financés à égalité par les deux fonds culturels.

Journées de Soleure

Prix de la relève SSA / SUISSIMAGE

Fr. 15'000.– pour le meilleur court métrage dans la section « Upcoming Talents » à *La noyée* de Vincent Weber
Prix du public pour les trois meilleurs films d'animations suisses :

- 1^{er} prix de Fr. 5'000.– pour le film *Gypaetus Helveticus* de Marcel Barelli
- 2^e prix de Fr. 3'000.– pour le film *Bon voyage* de Fabio Friedli
- 3^e prix de Fr. 2'000.– pour le film *Borderline* de Dustin Rees

Festival Visions du Réel - Nyon

Grand Prix SSA/SUISSIMAGE pour le meilleur long métrage suisse toutes sections confondues attribué par le jury « Cinéma Suisse » (Fr. 15'000.–) à *Hiver nomade* de Manuel von Stürler

Festival international du film fantastique - Neuchâtel

Prix du meilleur court métrage fantastique suisse (Fr. 10'000.–) à *Zimmer 606* de Peter Volkart

Festival international du court métrage - Winterthur

Prix du meilleur court métrage suisse (Fr. 10'000.–) à *Os vivos tambem choram* de Basil Da Cunha

Festival du film d'animation FANTOCHE

« Best Swiss » (Fr. 7'000.–) à *La Nuit de l'Ours* de Samuel et Frédéric Guillaume

« Swiss High Risk » (Fr. 3'000.–) à *Zmitzt drin* de Cecile Brun

Festival international de films - Fribourg

Prix Spécial du Jury international (Fr. 10'000.–) à *The Last Friday* de Yahya Al-Abdallah (Jordanie)

SOUTIEN AUX CRÉATEURS DE LA SCÈNE

TEXTES – EN – SCÈNES 2012

Cinquième édition de Textes-en-Scènes, un atelier d'écriture théâtrale en résidences initié, organisé et financé par la SSA, Pro Helvetia, le Pour-cent culturel Migros et l'AdS. Quatorze auteurs ont présenté un projet. Le jury, composé de Roberto Betti (directeur du Centre culturel neuchâtelois et représentant des théâtres partenaires de Textes-en-Scènes), Céline Bolomey (comédienne, Genève), Patricia Ide (codirectrice du Théâtre Le Public, Bruxelles), Jean-Daniel Magnin (directeur littéraire du Théâtre du Rond-Point, Paris) et Oskar Gómez Mata (metteur en scène, Genève) a choisi les quatre lauréats suivants :

- **Katia Akselrod** (Genève et Bruxelles) et son projet *2.0* (théâtres associés à l'auteur: Théâtre Le Poche et Théâtre de l'Usine, Genève).
- **Filippo Filliger et Dorothée Thébert Filliger** (Genève) et leur projet *L'absence de gouvernail* (théâtre associé aux auteurs: la Comédie de Genève).
- **Marie Fourquet** (Lausanne) et son projet *Polar* (théâtre associé à l'auteur: Théâtre Saint-Gervais Genève).
- **Joël Maillard** (Lausanne) et son projet *Rien entendre – pièce pour le silence* (théâtre associé à l'auteur: Théâtre Saint-Gervais Genève).

Ces auteurs entrent en résidence d'écriture de septembre 2012 à mai 2013. Le résultat de leur travail fera l'objet d'une lecture publique le 8 juin 2013.

Chaque auteur est au bénéfice d'une bourse de Fr. 10'000.– et ils travaillent sous la direction de Pierre-Louis Chantre, chef de projet. De plus, chaque auteur a choisi un dramaturge qu'il va rencontrer en sessions individuelles. Les auteurs accompagnateurs sont respectivement les belges Gérard Watkins (Bruxelles), Frédéric Moser & Philippe Schwinger (Bruxelles), Christophe Fiat (Paris) et Jean-Charles Massera (Paris / Berlin). Quatre sessions de travail collectif complètent ces résidences durant la même période.

Les théâtres partenaires de Textes-en-Scènes 2012 sont: Arsenic (Lausanne), Théâtre du Passage (Neuchâtel), Théâtre Vidy-Lausanne, Théâtre des Osses (Givisiez/Fribourg), Théâtre Saint-Gervais (Genève), Le Petit Théâtre (Lausanne), Théâtre du Loup (Genève), Centre Culturel Neuchâtelois / Théâtre du Pommier (Neuchâtel), Le Nouveau Monde-Espace culturel (Fribourg), Comédie de Genève, Le Poche Genève.

Si parmi ces théâtres partenaires, l'un ou l'autre décide de mettre en production l'une des pièces, il lui sera attribué un soutien de Fr. 20'000.– de Pro Helvetia.

L'auteur touchera une nouvelle bourse de Fr. 5'000.– pour suivre la création de sa pièce sur le lieu du théâtre. Cette opération biennale nécessite un budget global de Fr. 270'000.– (dans la perspective de quatre pièces produites); le Fonds culturel y consacre Fr. 24'000.– et assume la coordination et le secrétariat.

Quant aux pièces issues du précédent atelier TEXTES-en-SCÈNES 2010, *Erratiques / Und dann* de Wolfram Höll a été sélectionnée dans sa version traduite par l'auteur par le Heidelberger Stückemarkt et le Stückemarkt au Berliner Theatertreffen. La pièce *Patria Grande (Sainte-Ungrud des Abattoirs)* de Dominique Ziegler a été créée en décembre 2011 au Théâtre Saint-Gervais puis est partie, en 2012, en tournée à la Grange de Dorigny (Lausanne) et à l'Usine à Gaz de Nyon. La pièce *Intimité Data Storage* d'Antoinette Rychner sera créée en 2013 par la Compagnie des Ombres / Jérôme Richer suivie d'une tournée.

Aide à l'édition d'œuvres théâtrales

Le Fonds culturel soutient l'édition d'œuvres théâtrales d'auteurs sociétaires avec Fr. 2'000.– par publication. Ont été soutenus, en 2012, les publications suivantes :

- Edition G d'Encre : *Désalpe* d'Antoine Jaccoud
- Editions d'En bas : *Ciao Papà !* et *Ave Maria* de Domenico Carli
- Editions de l'Amandier : *Les Guetteurs* de Pascal Nordmann
- Editions Les Solitaires Intempestifs : *Aminata* de Gilles Laubert
- Editions Les Solitaires Intempestifs : *Intimité Data Storage* d'Antoinette Rychner

Prix à l'écriture théâtrale

Six prix de Fr. 6'000.– chacun pour :

- *La Jetée des espoirs* de Serge Martin (Genève)
- *Défaut de fabrication* de Jérôme Richer (Genève)
- *Un petit peu peur* de Nathalie Sabato (Genève)
- *Palpitations* de Valentine Sergo (Ferney-Voltaire)
- *Hotel Bellevue oder wie man es sich verdient ein Inselbewohner zu werden* de Daniela Janjic (Winterthur)
- *Die Stunde* de Lorenz Langenegger (Zurich)

Pour chaque création par des compagnies ou théâtres professionnels, une contribution de Fr. 10'000.– est allouée.

Soutien à la commande d'écriture dramatique.

Prise en charge jusqu'à 50% de la rémunération de commande de l'auteur.

Commandes soutenues en 2012 pour un montant global de Fr. 40'000.– :

- *Magda* de Patricia Bopp / Compagnie à suivre, Genève
- *Pourquoi ont-ils tué Jaurès ?* de Dominique Ziegler / Théâtre Le Poche, Genève
- *Du Sexe ? ...encore ! ?* de Philippe Verlooven / Théâtre de l'Epiderme, Genève
- *Le Chant des Sirènes* d'Olivier Chiacchiari / Compagnie Apsara, Genève
- *Une Odyssée* d'Antoinette Rychner / Cie. Philippe Saire, Lausanne
- *Laverie Paradis* de Claude-Inga Barbey / Cie. Sans Scrupules, La Chaux-de-Fonds
- *Briefe* d'Ivna Zic / Luzerner Theater

Bourses pour la traduction de pièces de théâtre

- Fr. 2'500.– Traduction en français de la pièce *C'era due volte una nonna* de Pablo Ariel Bursztyn
- Fr. 3'000.– Traduction en italien de la pièce *Désalpe* d'Antoine Jaccoud par Daniel Bilenko
- Fr. 3'000.– Traduction en italien de la pièce *Adagio* d'Emanuelle delle Piane par Marco Cappelletti et l'auteure
- Fr. 1'500.– Traduction en français et en allemand de la pièce *Fiordaliso* de Daniele Dell'Agnola par Anna Maceda Corihuanca et Maïa Chanvin

Bourses pour la création chorégraphique

- Fr. 17'000.– au projet *Phren* de Fabienne Berger
- Fr. 17'000.– au projet *Souffle* d'Antonio Bühler et Brigitte Meuwly
- Fr. 11'000.– au projet *Small Explosion with Glass and Repeat Echo* de Nicole Seiler
- Fr. 8'000.– au projet *K* de Daniel Hellman et Quan Bui Ngoc
- Fr. 6'000.– au projet *Encore* d'Eugénie Rebetz
- Fr. 6'000.– au projet *Grounds* de Jasmine Morand

Prix SSA de l'humour

Le prix de Fr. 20'000.– est attribué par un jury aux auteurs du meilleur spectacle de la saison 2011/12.

Smarties, Kleenex et Canada Dry, spectacle de Brigitte Rosset et de ses co-auteurs Georges Guerreiro et Jean-Luc Barbezat.

La proclamation a eu lieu au Théâtre de Beausobre, Morges, dans le cadre du festival Morges-sous-Rire.

Bourses pour la composition dramatico-musicale et la musique de scène

Onze bourses de Fr. 2'000.– à Fr. 10'000.– pour une somme totale de Fr. 48'000.– ont été attribuées aux projets et compositeurs suivants :

- *Les musiciens de la ville de Berne* de René Falquet (Bremblens)
- *Je suis un album vivant* de Simon Aeschmann (Genève)
- *Mutant Slappers and the Planet Bang* de Pierre-Alexandre Lampert, Raphaël Fruttaldo et Bastien Dechaume (Genève)
- *Teenage Lobotomy* de Christian Garcia (Berlin)
- *Von der schleichenden Vanillisierung der Gesellschaft* de Pascal Nater (Berne)
- *Oh! Les Belles Plantes* de Jean-Samuel Racine (Lausanne)
- *Step 3* de Christophe Calpini (Nyon) et Pierre Audétat (Lausanne)
- *Ganz im Hintergrund in der Landschaft* de Jonas Kocher (Bienne)
- *Die Dämonie der Liebe* de Matthias Raue (Berne)
- *They keep disappearing* d'Annalena Fröhlich (Berne)
- *Laverie Paradis* d'Hélène Zambelli (Lausanne)

Soutien annuel à la FSSTA

La FSSTA (Fédération suisse des sociétés de théâtre amateur) a reçu comme chaque année un soutien de Fr. 5'000.–. Les troupes de théâtre amateur obtiennent, sur demande, un soutien à la création ou à la tournée. En 2012, au total Fr. 3'700.– ont été versés à cinq troupes.

Montreux Comedy Festival: Pitch Dating 2012

Le Montreux Comedy Festival a organisé, en collaboration avec la SSA, la SACD et Alain Kappauf, une opération de « Pitch Dating », afin de favoriser les rencontres et le développement de projets en permettant à de nouveaux humoristes de rencontrer des acteurs incontournables de la profession pendant le festival. Sur les 54 projets soumis au concours, deux projets ont été retenus : *Et après* de Karim Slama (auteur SSA) et *Les virtuoses* de Jérémie Tardiveau et Caroline Rocher (auteurs SACD). Au final, le lauréat désigné obtiendra une promesse de développement.

Vu la proximité du lauréat suisse au festival, cette opération n'a coûté que Fr. 335.–.

Promotion, relations publiques et frais divers

Tout au long de l'année 2012, le Fonds culturel a organisé des opérations ou soutenu celles de partenaires culturels, visant à promouvoir le répertoire de la SSA. Signalons entre autres :

- Festival « 4+1 traduire » : lecture publique en 4 langues de Boulettes de B. Knobil (Fr. 10'000.–)
- Conférence-débat de « Culture EnJeu » lors de son assemblée générale (Fr. 1'000.–)
- Réseautage à Limoges et à Paris auprès de théâtres et festivals (Fr. 1'200.–)
- Une partie des défraiements liés à la réorganisation des affaires culturelles et de la création des nouvelles structures « Commission audiovisuelle » et « Commission scène » a été imputée au Fonds culturel (environ Fr. 10'000.–).

AUTRES SOUTIENS

Soutiens ponctuels : environ Fr. 79'000.–

Selon la vocation du Fonds culturel et son règlement, les commissions ont répondu favorablement à 10 demandes sur 15 au total et tous répertoires confondus.

Ont été soutenus entre autres :

- UniversCiné, création de la plateforme VoD www.lekino.ch (Fr. 30'000.–)
- Soutien à Rita Productions pour le coffret de DVD *La faute à Rousseau* (Fr. 8'000.–)
- Soutien à Bande à part Films pour l'avant-première de *L'enfant d'en haut* d'Ursula Meier (Fr. 2'000.–)
- Soutien au festival Antigél, Genève, pour le *Projet Danse* réunissant cinq jeunes chorégraphes (Fr. 10'000.–)
- Soutien à la relève de jeunes humoristes dans le cadre d'une tournée professionnelle (Fr. 8'000.–)
- Lecture de *Loin du Bal* de Valérie Poirier au Théâtre du Ront-Point, Paris (environ Fr. 5'000.–)
- Résidence d'écriture à Nax du collectif d'auteurs *Nous sommes vivants* (Fr. 5'000.–)

7 Organisation

7.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle s'est tenue le 2 juin 2012 au Théâtre Kléber-Méleau, Renens. Après les rapports de Claude Champion (président) et Jürg Ruchti (directeur), l'assemblée a approuvé à l'unanimité moins 1 refus le Rapport annuel et les comptes 2011 en suivant ainsi le rapport de l'Organe de révision puis a donné décharge au Conseil d'administration et à l'Organe de révision. A l'unanimité moins 1 abstention, elle a renouvelé pour trois ans quatre mandats d'administrateurs (Fulvio Bernasconi, Zoltan Horvath, Denis Rabaglia et Me Philippe Zoelly).

Pour pallier la démission de Claude Champion, membre du Conseil d'administration depuis 24 ans et président depuis 11 ans, l'assemblée a élu à l'unanimité un nouvel administrateur pour une période de trois ans (2012-2015): Yves Robert (théâtre).

Afin d'assurer la transition de la présidence, cette pratique n'étant pas mentionnée dans les statuts, l'Assemblée a approuvé à l'unanimité des dispositions transitoires pour que le mandat du président actuel, Claude Champion, se termine le 31 août 2012 et que le mandat du nouveau président commence le 1^{er} septembre 2012.

Ensuite, à l'unanimité moins 2 abstentions, l'Assemblée a élu comme nouveau président de la SSA, Denis Rabaglia à partir du 1^{er} septembre 2012 pour un mandat équivalant à la durée de son mandat d'administrateur (2012-2015).

Elle a également renouvelé à l'unanimité moins une abstention le mandat de l'organe de contrôle Alber & Rolle, Experts-comptables Associés à Genève pour trois ans (2012-2015).

Pour 2012, l'assemblée a approuvé à l'unanimité l'ajustement des taux attribués aux différents fonds de la société, soit: Fonds de prévoyance 4.9%, Fonds de solidarité 0%, Fonds culturel 5,1%.

Me Philippe Zoelly, président de la Fondation Fonds de secours SSA (Fonds de prévoyance), a présenté le bilan de ce fonds en faveur des auteurs.

Avant l'apéritif et le repas, Marielle Pinsard, auteur et metteuse en scène, a offert aux membres et aux invités, en avant-première, le début de sa nouvelle œuvre *En quoi faisons-nous compagnie avec le menhir dans Les Landes?* interprétée par quatre comédiens africains et quatre comédiens suisses et en création à Kléber-Méleau les jours suivants.

7.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jusqu'au 31 août 2012:

Claude CHAMPION – Président	●	●P	●	●P
Charles LOMBARD – Vice-président	●		●	
Fabienne BERGER		●		●
Fulvio BERNASCONI	●			
Louis CRELIER	●	●		
Isabelle DACCORD			●P	
Zoltan HORVATH		●	●	
Antoine JACCOUD			●	
Laurent NICOLET		●		
Marielle PINSARD		●		
Denis RABAGLIA	●	●	●	
Emmanuelle de RIEDMATTEN	●			●
Nicolas WADIMOFF		●	●	
Me Philippe ZOELLY	●P			●

Commissions:

- Gestion & Juridique
- Culturelle
- Communication & Publications
- Fonds de Solidarité
- P Président(e)

Le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises (dont 2 séances extraordinaires) et les commissions du conseil (Gestion & Juridique, Culturelle, Communication & Publications) ont tenu 8 séances. Le groupe de travail chargé de la nouvelle ligne graphique s'est réuni 1 fois. Il y a eu 6 réunions des groupes de travail Vision & Mission et Gouvernance.

GOUVERNANCE

Un nouveau règlement de gouvernance a été adopté par le Conseil d'administration et préside aux débats et aux décisions de celui-ci depuis le 1^{er} septembre 2012. Il aurait pu s'agir d'un simple toilettage. De coucher sur papier des pratiques qui avaient l'avantage d'être connues de tous. Nous avons été plus loin. Pourquoi? Longtemps traitées ensemble dans chaque organe, les affaires audiovisuelles et scéniques – qui relèvent en fait de deux économies culturelles différentes – étaient jusqu'il y a peu protégées de toute modification fondamentale. Mais les exploitations numériques (légalisées et illégales) ont changé la donne.

Il était dès lors important de permettre à chaque auteur qui entre au Conseil d'administration – pour y représenter les intérêts d'un répertoire précis – de travailler dans une commission concentrée sur les enjeux soit audiovisuels, soit scéniques, qu'il s'agisse de droits d'auteur, de perception et de répartition, d'affaires culturelles ou d'actions structurantes pour le milieu.

Le Conseil d'administration a donc dissout la Commission culturelle et la Commission gestion et juridique qui héritait de presque tous les autres dossiers.

S'y sont substituées :

- La Commission audiovisuelle qui est l'interlocutrice pour l'administration de toutes les questions relatives au cinéma, à la télévision et au multimédia, ainsi que des actions culturelles dans ces répertoires.
- La Commission scène qui est l'interlocutrice pour l'administration de toutes les questions relatives au théâtre, à la chorégraphie, à la musique de scène et à la radio, ainsi que des actions culturelles dans ces répertoires.

Reste la Commission communication en charge du bulletin Papier et de notre stratégie de communication dans un monde où celle-ci se fait de plus en plus importante.

Bien évidemment, le Conseil d'administration n'est pas affecté par ces changements et continue de fonctionner dans le cadre du mandat qui lui est accordé par les statuts. Afin de réagir encore plus rapidement pour certaines affaires courantes, un Bureau lui a été adjoint. Il est constitué de 3 membres du Conseil, mais n'a pour l'essentiel qu'un pouvoir consultatif.

Dans une économie culturelle de plus en plus globalisée, le renforcement des compétences et de la capacité d'intervention des auteurs qui, de par leur élection au Conseil, président à la destinée de la SSA s'est naturellement imposé comme une exigence envers les enjeux des répertoires mais, aussi et surtout, envers les membres qui leur ont témoigné leur confiance.

Denis RABAGLIA,

Président du Conseil d'administration
depuis le 1^{er} septembre 2012.

A partir du 1^{er} septembre 2012 :

Denis RABAGLIA – Président	● ^P	●	●
Charles LOMBARD – Vice-président	●		●
Fabienne BERGER	●		
Fulvio BERNASCONI	●		
Louis CRELIER		●	
Isabelle DACCORD		●	● ^P
Zoltan HORVATH	●		●
Antoine JACCOUD	●		●
Laurent NICOLET		●	
Marielle PINSARD		●	
Emmanuelle de RIEDMATTEN	●		
Yves ROBERT		● ^P	●
Nicolas WADIMOFF	●		
Me Philippe ZOELLY	●		●

Commissions :

- Audiovisuelle
- Scène
- Communication
- Bureau
- P Président(e)

Le Conseil d'administration s'est réuni à 2 reprises et les commissions du conseil (Audiovisuelle, Scène et Communication) ont tenu 5 séances. Quant au Bureau, il s'est réuni 2 fois.

7.3 RAPPORT DES COMMISSIONS

7.3.1. Commission audiovisuelle

Interlocutrice pour l'administration de toutes les questions relatives au cinéma, à la télévision et au multimédia ainsi que des actions culturelles dans ces répertoires, la Commission audiovisuelle, créée en septembre 2012, ne s'est réunie qu'une seule fois. On ne peut donc en dire grand-chose donc, mais la nouvelle structure des débats (*voir article sur le Conseil d'administration en page 16*) a déjà permis de voir que ceux-ci étaient désormais plus pointus. Tout en confirmant certaines actions pérennes décidées par la défunte Commission culturelle, la Commission audiovisuelle a débattu d'une nouvelle orientation à donner à ses actions au profit du long-métrage de fiction et initier une réflexion de fond sur la politique contractuelle de la SSA qui, de par la nature mutualiste de notre société, présente des spécificités et des défis uniques.

7.3.2. Commission scène

Interlocutrice pour l'administration de l'ensemble des questions relatives à la scène ainsi que des actions

culturelles dans ces répertoires, la commission est entrée en fonction le 1^{er} octobre 2012 et a siégé à deux reprises. Tout comme la Commission audiovisuelle, la Commission scène a étrenné la nouvelle structure de débats décidée par le Conseil d'administration. Dans ce nouveau cadre, elle a entamé une large réflexion sur l'ensemble de ses actions et a travaillé sur le développement de nouvelles orientations, notamment la promotion des auteurs SSA vers l'étranger. Cela s'est traduit par la modification ou la suppression de certains règlements concernant les bourses, les soutiens et, entre autres, l'arrêt du prix SSA à l'écriture. Ces deux séances ont donc permis de poser les premiers jalons de cette stratégie d'ouverture, de s'assurer de la pérennité des actions en cours et d'accorder des soutiens répondant aux demandes des différents répertoires dans le cadre des règlements en vigueur.

7.3.3. Commission de communication

La communication en ébullition.

Les chantiers de la communication prennent fin... presque...

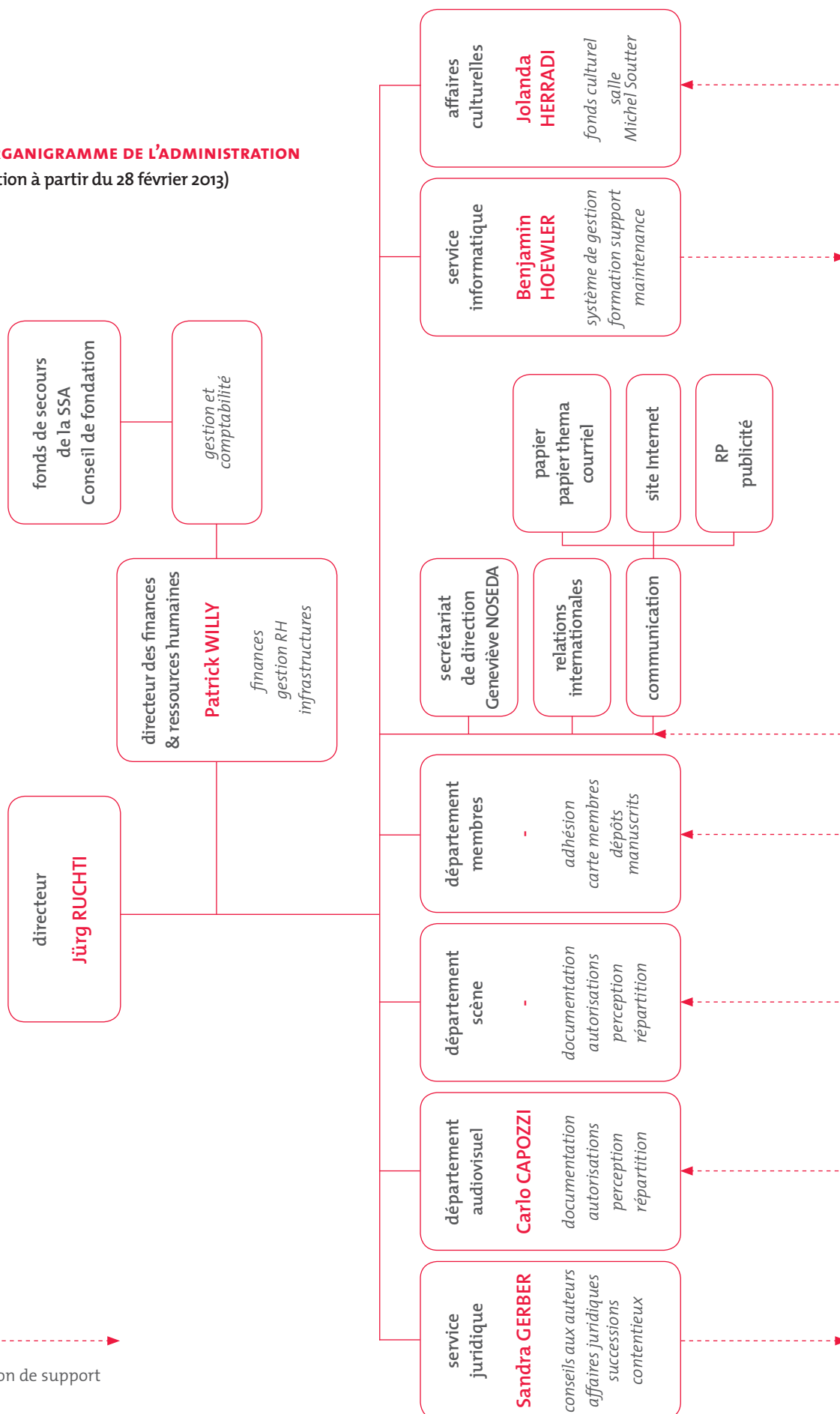
Une direction fraîchement élue, un changement de présidence, une nouvelle identité graphique, un nouveau site : l'année 2012 a été riche pour la SSA. Ces événements ont occupé une place importante dans les quatre éditions 2012 du journal Papier, préparées par la Commission de communication. Un journal qui a encore augmenté son tirage, de 2900 exemplaires, il est passé à 3000. Cinq courriels ont été envoyés aux membres, avec toujours des informations liées aux bourses et concours de la SSA. D'autres ateliers ou événements pouvant servir les auteurs sont insérés dans ces envois. L'année 2012 a marqué la fin ou presque fin des chantiers de l'identité visuelle et du site, lancés en 2010. Ces travaux ont été réalisés par des groupes de travail réunissant aussi bien des membres du Conseil d'administration que de l'administration de la SSA, aidé d'Inventaire, une jeune équipe de graphistes bullois. La commission poursuit sa réflexion à propos du contenu de la communication de la SSA, des outils qu'elle utilise, dont le courriel qui pourrait être amené à changer de forme ou être remplacé par un autre support. Idem pour le journal Papier. A suivre en 2013...

7.4 DIRECTION

Jürg RUCHTI	Directeur
Patrick WILLY	Directeur des finances et ressources humaines, avec fonction de directeur adjoint

7.5 ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION (situation à partir du 28 février 2013)

----->
fonction de support



7.6 PERSONNEL

Au 31 décembre 2012, l'effectif total s'élève à 20,10 postes ou 23 personnes.

L'augmentation de l'effectif entre décembre 2011 et décembre 2012, soit 2.15 postes à plein temps, est liée à des mutations de taux d'activité (+0.15%), un engagement temporaire d'octobre à décembre 2012 (poste à 100%) et l'engagement d'une collaboratrice (poste à 100%) pour remplacer une employée dont le contrat de travail arrive à terme le 31 janvier 2013.

Mutations entre janvier 2012 et février 2013:

- *Elodie Volery*, responsable du département scène, a cessé son activité au 30 juin 2012.
- *Cécile Buclin* a été engagée le 2 mai 2012 en tant que collaboratrice au département scène.
- *Christian Bastian* a travaillé au sein du service informatique du 1^{er} octobre au 31 décembre 2012.
- *Stefanie Huapaya*, collaboratrice aux départements scène et finances, a cessé son activité au 31 janvier 2013.
- *Magali Meylan* a été engagée le 1^{er} novembre 2012 pour reprendre les tâches du département scène.
- Quant aux tâches du département des finances, elles sont désormais assumées par *Ricardo Almeida*.

Boris AFFOLTER	département scène
Ricardo ALMEIDA	départements finances et scène, Fonds de secours de la SSA
Patricia BEAUVERD	département scène
Marinella BERTELLI	département audiovisuel
Cécile BUCLIN	département scène
Carlo CAPOZZI	responsable du département audiovisuel coordination documentation pour les membres, site Internet et publicité
Lara CIURLIA	affaires culturelles, salle Michel Soutter et dépôts de manuscrits
Olivia DUMONT	réception, administration générale et comptabilité
Marie GENTON	départements audiovisuel et membres, service informatique
Sandra GERBER	responsable du service juridique
Jolanda HERRADI	déléguée aux affaires culturelles
Benjamin HOEWLER	responsable service informatique
Nathalie JAYET	bulletins d'information et département audiovisuel
Simone LIENHARD	département audiovisuel
Andrea MATTER	service juridique
Magali MEYLAN	département scène
Geneviève NOSEDA	secrétariat de direction, administration générale et secrétariat ressources humaines
Jürg RUCHTI	directeur
Laurette SALVI	département audiovisuel
Tiziana TRAVERSO	département scène
Patrick WILLY	directeur des finances et ressources humaines, avec fonction de directeur adjoint, Fonds de secours de la SSA

7.7 ORGANE DE RÉVISION

ALBER & ROLLE, Experts-comptables Associés S.A., Genève

8 Rapport de l'organe de révision

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Associés,**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE, Lausanne pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 12 mars 2013

L'organe de révision
ALBER & ROLLE
Experts-comptables Associés S.A.

Jean-Charles VITALI	Frédéric CROCHET
Expert-réviseur agréé	Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable	

Annexes:

Comptes annuels comprenant:

- Bilan au 31 décembre 2012 d'un total actif de Fr. 15'888'646.55
- Compte de profits et pertes présentant un bénéfice de Fr. 232.28
- Annexe au bilan au 31 décembre 2012



9 Bilan & comptes

9.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

ACTIF	2011	2012
	<i>en francs</i>	<i>en francs</i>
Banques et placements	13'467'236.32	12'638'618.72
Compte postal	35'374.70	18'382.05
Caisse	1'651.20	748.80
Impôt anticipé	31'202.22	21'927.25
Débiteurs	1'687'286.10	2'832'237.53
Actifs transitoires	138'878.86	125'237.74
Actifs circulants	15'361'629.40	15'637'152.09
Mobilier et agencement de bureau	607'187.09	610'226.84
Fonds d'amortissement	-526'480.40	-536'839.—
Machines de bureau	177'978.60	181'393.90
Fonds d'amortissement	-175'343.65	-177'479.50
Aménagement salle multifonctions	124'897.75	124'897.75
Fonds d'amortissement	-121'379.70	-124'847.95
Ordinateurs	171'668.65	146'356.78
Fonds d'amortissement	-142'664.—	-132'994.23
Logiciels	785'084.18	678'202.13
Fonds d'amortissement	-621'230.61	-563'314.21
Design identité visuelle	11'566.80	29'006.60
Fonds d'amortissement	-2'313.35	-8'114.65
Participation	25'000.—	25'000.—
Immobilisations	313'971.36	251'494.46
TOTAL DE L'ACTIF	15'675'600.76	15'888'646.55

PASSIF	2011	2012
	<i>en francs</i>	<i>en francs</i>
Droits à répartir	13'258'248.53	13'415'346.05
C/c Fonds de secours SSA	525'238.91	703'721.41
Fonds culturel	1'254'001.97	1'175'501.12
Fonds de solidarité	158'273.80	143'273.80
Réserve pour droits à répartir	113'965.20	113'965.20
Passifs transitoires	353'949.99	324'684.33
Fonds étrangers	15'663'678.40	15'876'491.91
Bénéfice reporté	11'736.88	11'922.36
Bénéfice de l'exercice	185.48	232.28
Fonds propres	11'922.36	12'154.64
TOTAL DU PASSIF	15'675'600.76	15'888'646.55

9.2 COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2012

PRODUITS	2011 <i>en francs</i>	2012 <i>en francs</i>
Commissions sur la perception des droits:		
• de représentation scène	674'735.25	753'595.60
• d'émission	1'457'949.70	1'433'462.10
• de gestion collective obligatoire	1'297'389.23	905'237.05
• divers	10'863.16	12'365.80
Total commissions sur la perception des droits	3'440'937.34	3'104'660.55
Participation du Fonds culturel au frais de la SSA	168'467.45	256'468.25
Produits financiers	80'683.44	60'665.48
Recettes diverses	103'794.18	55'237.79
Dissolution provision pour perte sur débiteur ISAN	10'000.—	0.—
Total autres produits	362'945.07	372'371.52
Total des produits	3'803'882.41	3'477'032.07
CHARGES	2011	2012
Frais de gestion, honoraires et frais informatique	462'016.36	493'199.75
Frais assemblée générale et Conseil d'administration	296'835.77	281'996.15
Salaires et charges sociales	2'481'069.10	2'152'994.45
Loyers et charges d'entretien	328'955.30	316'132.75
Frais divers de bureau	94'570.25	97'189.44
Amortissements	140'250.15	135'287.25
Total des charges	3'803'696.93	3'476'799.79
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	185.48	232.28

9.3 ANNEXE AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

	2011 <i>en francs</i>	2012 <i>en francs</i>
Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles		
Mobilier et machines de bureau	935'000.—	943'000.—
Ordinateurs et logiciels	220'000.—	220'000.—
Caution bancaire en faveur de tiers	27'000.—	27'000.—
Participation		
Participation de 1/3 du capital de l'association ISAN Berne, Berne	25'000.—	25'000.—

Gestion des risques

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été réalisée et formalisée par le Conseil d'administration.

9.4 COMMENTAIRES DE LA DIRECTION Profits et Pertes

Produits Les commissions sur droits ont baissé de Fr. 336'276.— (-9.77%)

On constate l'érosion des intérêts bancaires (-24.81%), compte tenu d'une obligation arrivée à échéance placée à 3.125% et de l'évolution à la baisse des taux. La participation du Fonds culturel aux frais administratifs généraux a augmenté. Enfin, contrairement à l'exercice précédent, aucun produit extraordinaire n'a contribué aux recettes diverses.

Charges Au total, les charges ont diminué de 8.59% (cf. détails ci-dessous).

Frais de gestion, honoraires et frais informatiques

Ce poste augmente globalement de Fr. 31'183.— (+6.75%) par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement due à l'augmentation des frais et entretien informatique (+Fr. 49'974.—): le programme sur mesure qu'utilise la SSA nécessite en effet de régulières adaptations. La variation est également due aux frais de relations publiques (+ Fr. 19'704.—) relatifs aux activités menées en commun avec les autres sociétés de gestion,

destinées à un meilleur positionnement du droit d'auteur et des sociétés de gestion dans l'environnement digital, et plus spécifiquement un projet de laboratoire stratégique. Elle est également due à l'augmentation des émoluments IPI (+Fr. 4'200.-) notamment en raison de la comptabilisation des honoraires relatifs à l'approbation de deux rapports d'activités annuels. Parmi les postes en diminution, il convient de citer les frais de déplacement et de représentation à l'étranger (-Fr. 15'270.-) et en Suisse (-Fr. 4'124.-), des frais de publicité (-Fr. 15'640.-) et les honoraires comptables, juridiques et divers (-Fr. 6'345.-).

Pour la maintenance de son infrastructure informatique et les besoins de programmation spécifiques, la SSA a poursuivi sa collaboration avec la société Exel Informatique S.A., notamment sous la forme d'un contrat annuel de délégation de ressources.

Frais de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et mandats

Le poste a diminué de Fr. 14'840.- (-5%) par rapport à 2011. La variation est due à la diminution des indemnités brutes et nettes des présidents et des indemnités nettes des membres du Conseil d'administration (pour un total de Fr. 5'070.-), des frais de représentation (Fr. 6'654.-) et des frais de l'assemblée générale (Fr. 7'473.-, notamment du fait d'avoir privilégié la publication digitale du rapport annuel). En revanche, les frais de déplacement et les frais de réunion du Conseil d'administration ont légèrement augmenté.

Pour la présidence du Conseil d'administration et de la Commission culturelle, une rémunération forfaitaire brute de Fr. 59'200.- a été versée du 1^{er} janvier 2012 au 30 août 2012 et une indemnité nette de Fr. 15'400.- a été versée pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre pour la présidence du Conseil d'administration et de la Commission audiovisuelle.

Pour la vice-présidence, une rémunération nette de Fr. 2'200.- a été versée pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012 (les indemnités pour les réunions du Conseil d'administration et de la Commission scène sont versées en sus).

Pour la présidence de la Commission de communication, un montant annuel brut de Fr. 16'800.- a été versé (les indemnités pour les réunions du Conseil d'administration et de la Commission scène sont versées en sus).

Pour la présidence de la Commission scène, une rémunération nette de Fr. 11'550.- a été versée pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2012 (les indemnités pour les réunions du Conseil d'administration sont versées en sus).

Les autres indemnités versées aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à Fr. 74'600.- (montant net).

Les indemnités nettes pour les réunions étaient les suivantes jusqu'au 31 mai 2012: Fr. 450.- la demi-journée, Fr. 600.- la journée complète. A partir du 1^{er} juin 2012: Fr. 450.- par réunion inférieure à 5 heures, Fr. 550.- pour une réunion au-delà de 5 heures.

Les assurances sociales à la charge de la SSA représentent Fr. 24'255.- pour 2012.

Salaires et charges sociales

Ce poste est en diminution de Fr. 328'075.- par rapport à l'exercice précédent (-13.22%).

Cette variation est principalement due au fait que l'exercice 2011 a supporté le coût exceptionnel salarial et des assurances sociales relatif au départ de Jean Cavalli, ancien directeur, pour un total de Fr. 365'487.50.

Le salaire brut du directeur s'est élevé en 2012 à Fr. 208'000.- (en 2011, Fr. 252'983.65). Pour la même année, la rémunération brute totale de la direction (2 personnes) s'est élevée à Fr. 364'657.- (en 2011, Fr. 538'489.25 pour 3 personnes de janvier au 14 septembre et 2 personnes dès le 15 septembre 2011).

Le coût total 2012 de la prévoyance professionnelle pour les employés a été de Fr. 306'417.-. La part du coût de la prévoyance pris en charge par la société est de 66.45%.

Loyer et charges d'entretien

Ce poste est en diminution de Fr. 12'823.- (-3.9%) par rapport à l'exercice précédent.

Cette variation est principalement due à la diminution des frais de nettoyage (Fr. -8'415.-) et des services industriels, électricité (Fr. -3'460.-).

Amortissements

Au total, les amortissements sont en diminution de 3.54% ce qui est dû essentiellement aux machines de bureau et à l'informatique. Fr. 5'801.- représentent les amortissements concernant le développement de la nouvelle identité visuelle. L'investissement total pour la rénovation du logo, de la ligne graphique et des sites Internet a été budgété à Fr. 90'000.-.

L'amortissement est comptabilisé de la manière suivante :

- mobilier et agencement du bureau sur une période de 8 ans
- machines de bureau sur une période de 5 ans
- Ordinateurs et logiciels généraux sur une période de 3 ans
- logiciels spécifiques pour la SSA sur une période de 5 ans
- développement du site Internet sur une période de 5 ans
- développement de la nouvelle identité visuelle sur une période de 5 ans

Crédits

PHOTOGRAPHIES

Les photographies de ce Rapport annuel 2012 évoquent les répertoires gérés par la SSA. Elles représentent toutes des œuvres d'auteurs membres de la société, créées au cours de l'année. Leur choix a été effectué librement par les rédacteurs du rapport en raison de leurs qualités d'expression et ne prétend à aucune exhaustivité.

page 2

La R'vue, revue de Philippe Cohen et Gaspard Boesch, chorégraphies Caty Eybert, Antoine Maulini, Fabrice Martin et Maurizio Mandorino, musique Gilles Rosset (photo Anke Baerg)

page 8

Europe: l'Échappée Belle, pièce de Marie Fourquet, musique Malena Sardi et Ifé Niklaus (photo Sylvain Chabloz)

page 22

Crom, série TV de Bruno Deville, scénario Bruno Deville, Mathieu Urfer, Blandine Stintzy, Sylvain Portmann et Leo Maillard (photo RTS/CAB productions/Bastien Genoux)

IMPRESSUM

Rédaction

Jürg Ruchti
Patrick Willy
Denis Rabaglia
Jolanda Herradi
Isabelle Daccord
Yves Robert

Coordination

Geneviève Nosedà Guignard

Traduction allemande

Nicole Carnal
Jolanda Herradi
Relecture : Nathalie Jayet

Graphisme

Inventaire - Communication visuelle Sàrl

Impression

PCL Presses Centrales SA, Renens

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Gestion de droits d'auteur pour la scène et l'audiovisuel

Rue Centrale 12/14, CP 7463, CH-1002 Lausanne
T +41 21 313 44 55 • F +41 21 313 44 56
info@ssa.ch • www.ssa.ch